

*Article 43 du Règlement*

Que la Chambre exhorte le très honorable chef de l'opposition à mettre fin à ses tactiques d'obstruction et à démontrer son intérêt envers le bien-être des Canadiens qui ont des problèmes hypothécaires en collaborant et en approuvant rapidement l'adoption de ce bill.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES GRIEFS D'UN ÉMIGRANT**

## RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Arnold Malone (Crowfoot):** Madame le Président, l'un des caricaturistes canadiens les plus connus, Jim Unger, qui a créé l'aimable personnage d'Herman, a choisi de quitter le Canada pour toujours parce que, et je cite: «L'argent de mes impôts va servir à financer des programmes que je n'approuve pas et la politique du gouvernement actuel est de plus en plus gauchisante et anarchiste», et, selon un sondage qui s'est tenu récemment au niveau régional, 87.3 p. 100 des Canadiens préfèrent Herman au premier ministre (M. Trudeau), tandis que les autres 12.7 p. 100 croient que Herman est le premier ministre et, étant donné que Herman a plus de charisme qu'au moins deux candidats souhaités à la direction du parti libéral, c'est-à-dire le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et que, comme aurait pu le laisser entendre Jim Unger, nous ne devrions pas prêter 600 millions de dollars à 10 p. 100 d'intérêt aux Russes pendant que des agriculteurs canadiens font faillite, ni dépenser des millions de dollars pour ériger des monuments en Algérie alors que les Canadiens ne peuvent pas se payer une maison, ni recourir à des entreprises japonaises...

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Cela n'est guère important ni urgent.

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

• (1410)

**LE BUDGET DES DÉPENSES**LES FONDS AFFECTÉS À LA COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION ET AU CABINET DU PREMIER MINISTRE—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire assez urgente en conformité de l'article 43 du Règlement. La modération et l'équité sont deux des idées maîtresses du budget désastreux de novembre dernier. Or, le gouvernement présente pour 1982-1983 un budget des dépenses qui démontre qu'il n'a pas la moindre intention de les appliquer. Même si plus de 1 million et demi de Canadiens sont en chômage, le budget de notre Commission de l'emploi et de l'immigration n'a augmenté que

de 6.6 p. 100, ce qui est bien peu en comparaison de la hausse de 24 p. 100 des crédits affectés au fonctionnement du cabinet du premier ministre (M. Trudeau). Je propose donc, avec l'appui du député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que, faisant preuve de modération et d'équité, le premier ministre prenne des mesures immédiates pour interchanger les hausses de crédits affectés à son cabinet et à la Commission de l'emploi, ou qu'il utilise ses crédits excédentaires pour embaucher des chômeurs canadiens qui de toute évidence connaissent parfaitement et de première main l'état de notre économie.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON**

## LA SUGGESTION D'ENVOYER DES PARLEMENTAIRES À WASHINGTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Charles Mayer (Portage-Marquette):** Madame le Président, dans un rapport qu'elle a présenté en 1977 sur le projet de dérivation Garrison, la Commission mixte internationale s'est alors prononcée contre la construction des tronçons du projet de dérivation Garrison qui pourraient détourner le cours des eaux qui coulent vers le Canada. Depuis ce temps, les travaux se sont poursuivis graduellement. Par la suite, le 5 mars dernier, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion à l'appui de la décision de la CMI. Encore dernièrement, seule une injonction d'un tribunal obtenue par des particuliers américains empêchait la poursuite des travaux du projet Garrison. En conséquence, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Que le gouvernement fédéral donne suite à la suggestion faite au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre le 19 novembre 1980 et envoie à Washington une délégation de députés de tous les partis à la Chambre, qui seront chargés de dire aux législateurs américains que les Canadiens s'opposent énergiquement à l'aménagement des tronçons du projet Garrison qui vont causer des dégâts aux cours d'eau canadiens.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE CONDAMNE LE REFUS DU GOUVERNEMENT DE COLLABORER AVEC LES PROVINCES—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, considérant l'arrogance et le manque de coopération démontrés hier par trois ministres fédéraux face au plan